

RAPPORT ANNUEL

SPUL

Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université Laval



2018

2019



SOLIDARITÉ
COLLÉGIALITÉ
ÉQUITÉ

LIBERTÉ UNIVERSITAIRE

RAPPORT ANNUEL

1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019

Le rapport annuel du Comité exécutif (CEX) constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année. Il inclut également les faits saillants de tous les rapports des comités du SPUL.

Membres du Comité exécutif

Président :	John G. KINGMA (Médecine)
Vice-président :	Bernard ROY (Faculté des sciences infirmières)
Vice-président :	Yvan LEANZA (École de Psychologie)
Secrétaire :	Alain A. VIAU (Sciences géomatiques)
Trésorière :	Margot KASZAP (Études sur l'enseignement et l'apprentissage)
Vice-président :	Martin DUMAS (Relations industrielles), jusqu'au 31 août 2018

Le Comité exécutif a tenu 36 réunions régulières et 4 réunions spéciales entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019.

Le rapport annuel du Comité exécutif 2018-2019 fait état des points suivants :

1. Mot du président
2. Faits saillants de l'année 2018-2019
3. Affaires courantes : Rapports annuels des comités du SPUL
4. Service de soutien aux professeures et professeurs
5. Communications relevant du Comité exécutif
6. Rencontres avec les professeures et professeurs
7. Relations du SPUL sur le campus
8. Situation financière du SPUL au 31 mai 2019
9. Personnel du SPUL
10. Perspectives pour l'année 2019-2020

1. MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec plaisir que je vous présente, au nom des membres du Comité exécutif, le rapport annuel 2018-2019 du SPUL. Celui-ci permet de rendre compte des actions et des faits saillants de nos activités.

Au cours de cette dernière année, plusieurs dossiers ont retenu l'attention de l'exécutif. Parmi ceux-ci, la question de la liberté universitaire, un droit fondamental pour la réalisation de nos fonctions professorales, a été le sujet d'un forum organisé par le SPUL avec la collaboration de l'Association canadienne

des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU). L'événement s'est tenu ici à l'Université Laval au mois de septembre 2018. Ce droit demeure précaire et est défini de manière différente dépendamment des interventions lors du forum. La liberté universitaire pour les professeures et professeurs passe incontestablement par l'action collective. Un compte rendu du débat qui mérite d'être lu est disponible sur le site Internet du SPUL (<http://spul.ulaval.ca/wp-content/uploads/2018/11/2018-SPULTIN-Compte-rendu-Forum-sur-la-liberté-universitaire.pdf>). En lien avec la liberté universitaire, il convient de souligner l'importance de la question de la gouvernance dans les universités et le rôle des professeures et professeurs dans les instances.

Parmi les dossiers importants qui ont retenu l'attention des divers comités, soulignons entre autres : 1. **le plancher d'emploi**; après de vifs débats au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, les membres SPUL ont voté en faveur de la signature d'une lettre d'entente intitulée *Entente relative à la clause 3.1.06 de la convention collective pour la non-atteinte du plancher d'emploi au 1^{er} octobre 2018*, 2. **l'adhésion à la FQPPU**; à la suite d'un référendum tenu en décembre 2018, les membres du SPUL ont voté en faveur de cette adhésion et, en février 2019, le Conseil fédéral de la FQPPU entérinait le tout, et 3. **la révision des Statuts du SPUL**; une révision complète des Statuts du SPUL a été effectuée et ce projet de révision des Statuts sera présenté aux membres du SPUL pour adoption. Pour la réalisation de ces projets, un effort collectif fut essentiel.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues du Comité exécutif et du Conseil syndical pour leur assiduité, leur rigueur et leur engagement envers notre mission à défendre nos conditions de travail. Le bon fonctionnement du SPUL dépend également de l'implication des membres dans les divers comités; nous leur sommes reconnaissants pour leur importante participation à la vie du SPUL. Je tiens enfin à remercier chaleureusement la directrice générale et chacun des membres du personnel administratif pour leur professionnalisme et leur dévouement au service des membres du SPUL.

Bonne lecture!

John

2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018-2019

En plus de la gestion de nos relations de travail et de la défense des droits des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

2.1. Forum sur la liberté universitaire

Le jeudi 27 septembre 2018 se tenait le premier Forum syndical sur la liberté universitaire. Celui-ci avait comme objectif de réaffirmer l'importance et le rôle fondamental de la liberté universitaire pour les professeures et professeurs dans le développement d'une société libre et démocratique. Également, ce forum a permis de réunir plus d'une soixantaine de collègues, dont plusieurs provenant de diverses universités, et ainsi d'établir de nombreux échanges, que ce soit lors de la table ronde, lors de l'atelier des groupes de discussion ou même lors du cocktail de clôture. Enfin, lors de cet événement, six thématiques principales ont été abordées :

1. Liberté d'expression et liberté universitaire
2. Liberté universitaire : les enjeux dans les universités québécoises
3. Les partenariats en recherche et la liberté universitaire
4. Gouvernance collégiale et liberté universitaire
5. Éthique et liberté universitaire
6. La liberté universitaire : un enjeu social, philosophique et politique

2.2. Visuel du SPUL

À l'approche du Forum sur la liberté universitaire, un nouveau défi s'imposait, celui de rafraîchir le visuel du SPUL. C'est grâce à la collaboration de *Leviosa Agence Creative* que l'image du SPUL est désormais plus actuelle. Un nouveau logo a vu le jour, combiné du slogan *Les profs le cœur de l'université*. L'image du SPUL-lien et du SPULTIN a également été harmonisée aux nouveaux choix de couleurs du SPUL. Enfin, plusieurs supports de communications ont été réalisés : des affiches sur la mission du SPUL pour affichage dans les unités, des macarons, des crayons, ainsi que deux bannières.

2.3. Règlement sur le droit d'auteur

Le Comité de travail sur la propriété intellectuelle (droit d'auteur) est composé de John G. KINGMA et d'Yvan LEANZA qui a remplacé Martin DUMAS, parti en année d'étude et de recherche. À six reprises, les membres du comité ont rencontré la partie patronale et les représentants des chargé-e-s de cours. Ces rencontres avaient comme objet la version discutée et acceptée par le Conseil syndical du projet de Règlement sur le droit d'auteur. Étant donné le droit de veto détenu par le SPUL aussi bien que le SCCCUL sur toute modification au Règlement sur le droit d'auteur en vigueur, une version révisée de ce règlement doit être négociée de façon tripartite. Les discussions sont encore en cours.

À la suite de l'invitation du CEX à entendre les avis des membres du SPUL sur le projet de règlement, le comité a rencontré deux sections syndicales qui en avaient fait la demande. Il s'agit de Sciences historiques et de Faculté des sciences infirmières. Les avis des membres ont été entendus et, grâce à cela, quelques points pourront être améliorés dans le projet de règlement.

2.4. Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et Caisse de défense de l'ACPPU

Plusieurs représentants du SPUL ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2018-2019. John G. KINGMA a siégé durant l'année à titre de représentant du Québec au Comité de direction de l'ACPPU.

Plusieurs activités régulières de l'ACPPU méritent d'être mentionnées : 1) le forum des présidents, 2) l'atelier pour les agents de griefs principaux, 3) la conférence sur l'équité et la diversité, 4) le Comité de direction, et 5) les Assemblées du Conseil (deux fois par année), incluant la journée sur la colline Parlementaire qui donne l'occasion aux délégué.e.s de rencontrer leurs député.e.s fédéraux et de discuter des divers enjeux liés à l'éducation postsecondaire. Cette activité de lobbying permet aux représentant.e.s des associations et des syndicats membres de l'ACPPU de tisser des liens et de réaffirmer leurs enjeux et priorités.

Nos représentant.e.s (Margot KASZAP, John G. KINGMA et Marc J. RICHARD) ont participé à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU le 13 octobre 2018. Ils participent aussi aux téléconférences de la Caisse sur divers sujets (support financier en cas de grève ou lockout).

Enfin, les membres du Comité exécutif ont pu assister, les 22 et 23 février 2019, à la conférence organisée par la Fondation Harry-Crowe intitulée *La liberté d'expression sur les campus : Diversité et expression au sein du secteur de l'éducation postsecondaire*. Par ailleurs, une vidéo résumant plusieurs des conférences ayant été présentées est disponible sur le site Internet du SPUL à l'adresse suivante : <http://spul.ulaval.ca/blog/2019/04/10/la-liberte-dexpression-conference-organisee-par-la-fondation-harry-crowe/>.

2.5. Les bourses de leadership et développement durable du SPUL

Mettant de l'avant ses valeurs de solidarité et de collégialité, le SPUL s'associe depuis plusieurs années au programme de Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval. À l'image de la diversité disciplinaire des professeures et professeurs, les bourses de leadership reconnaissent la réussite dans une variété de secteurs d'activité. Le SPUL peut ainsi faire rayonner sa mission et celle de l'Université en soutenant directement des étudiantes et étudiants tout au long de leurs études. Lors de la cérémonie de remise de bourses du 26 novembre 2018, le SPUL a accordé avec fierté un montant de 130 000 \$.

2.6. Les Statuts du SPUL

La révision des Statuts est un chantier qui a occupé particulièrement le CEX de même que le Comité de révision des Statuts du SPUL durant l'année 2018-2019. En effet, ce travail était rendu nécessaire afin de mieux répondre aux besoins. Il est le résultat de nombreuses rencontres de travail depuis mars 2018. Les membres du Comité exécutif ont d'abord tenu 8 réunions extraordinaires consacrées à la révision des Statuts en plus des discussions tenues lors de leurs rencontres hebdomadaires. Par la suite, le Comité de révision des Statuts du SPUL, composé de François BROCHU et Jean TURGEON de la Faculté de droit, a travaillé avec le Comité exécutif à trois reprises afin de préparer un avant-projet pour présentation au Conseil syndical. Le Conseil syndical a passé en revue chaque article de l'avant-projet des Statuts révisés lors de deux séances extraordinaires (5 et 18 avril 2019) en présence des membres du Comité de révision. Les suggestions et commentaires des délégué.e.s. ont ensuite été intégrés dans le document qui a été transmis à chacune et chacun des professeurs. Elles et ils ont été invité.e.s à prendre connaissance du projet et à en discuter avec leur délégué.e qui rapportera leurs commentaires et suggestions lors d'un Conseil syndical, lequel aura à recommander son adoption par l'Assemblée générale.

L'article 18 des Statuts en vigueur prévoit qu'un référendum soit tenu afin d'adopter la nouvelle version des Statuts si, lors de l'Assemblée générale, le nombre de membres en règle du syndicat présents est inférieur à 50 % plus un. Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée générale extraordinaire sur la question.

2.7. La lettre d'entente sur le plancher d'emploi

Le plancher d'emploi de 1280 professeures et professeurs n'a pas été atteint en date du 1^{er} octobre 2018. La clause 3.1.06 de la convention collective stipule que si cela se produit, l'Employeur est tenu de verser un paiement forfaitaire qui est réparti également entre tous les professeures et professeurs au *pro rata* de leur régime ordinaire d'emploi.

L'Employeur et le SPUL ont entamé, en décembre 2018, des discussions sur les modalités d'utilisation du montant à verser autre que sous la forme d'un paiement forfaitaire. C'est à l'issue de ces discussions que les déléguées et délégués ont adopté, au Conseil syndical du 22 mars 2019, le projet de lettre d'entente intitulé *Entente relative à la clause 3.1.06 de la convention collective pour la non-atteinte du plancher d'emploi au 1^{er} octobre 2018*. Cette entente précise que l'Employeur devra procéder à l'attribution de nouveaux postes (un minimum de 62) de professeures et professeurs de carrière (en combinant le paiement forfaitaire à d'autres montants : $3M + 1,8M + 3,6M = 8,4M$ \$).

2.8. L'Écho Syndical

L'Écho Syndical rapporte les échanges et discussions qui ont eu lieu lors des séances du Conseil syndical. Il est transmis à tous les membres du SPUL, et ce, depuis la séance du 16 février 2018. À ce jour, les chroniqueuses et chroniqueurs ont été :

- Ronald BEAUBRUN (Informatique et génie logiciel)
- Bernard ROY (Faculté des sciences infirmières)
- Josée BRISSON (Chimie)
- Manon BOULIANNE (Anthropologie)
- Jacques RIVET (Information et communication)
- Alain VIAU (Sciences géomatiques)

2.9. Affiliation du SPUL à la FQPPU

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) est « une Instance de concertation et d'action syndicale démocratique vouée à la défense et à la promotion des intérêts de ses membres et de l'institution universitaire ». Elle regroupe 17 syndicats et associations avec plus de 8 000 professeures et professeurs des universités du Québec.

Il est important de noter que le SPUL a été un des membres fondateurs de la FQPPU en mai 1991. En juin 2004, le SPUL a pris la décision de se désaffilier en raison d'une iniquité au niveau de la représentativité et à la suite de désaccords avec des prises de positions par le Comité exécutif de la FQPPU.

En septembre 2018, le Comité exécutif a révisé sa position par rapport à la FQPPU pour plusieurs raisons. En premier lieu, il a été constaté que le système de représentation au sein de la Fédération avait changé dans le sens d'une meilleure répartition des voix; deuxièmement, la Fédération semble avoir une équipe dynamique et compétente; troisièmement, les productions de la Fédération sont de bonnes qualités et utiles au travail du SPUL. Pour ces raisons, il a été jugé important pour le SPUL de briser l'isolement syndical et politique sur la scène québécoise.

Le Comité exécutif a alors présenté au Conseil syndical d'octobre 2018 une proposition de réadhésion à la FQPPU et a échangé avec les délégué.e.s à ce sujet afin que son acceptation soit recommandée à l'Assemblée générale du 13 décembre 2018. Un référendum a ensuite eu lieu sur la question. L'affiliation a donc été adoptée par les membres du SPUL le 18 décembre 2018 et la FQPPU a entériné l'adhésion du SPUL le 7 février 2019.

Depuis le 1^{er} mai 2019, le SPUL est officiellement membre de la FQPPU puisqu'il siège au Comité exécutif.

2.10. Création d'un compte gestion santé

En raison de la bonne situation financière du régime d'assurances collectives, celui-ci a été bonifié par l'ajout d'un compte de gestion santé. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, un montant de 300 \$ a été attribué à toute personne admissible au régime. Ce montant peut être utilisé afin d'obtenir un remboursement additionnel pour des frais médicaux, incluant, entre autres, les frais dentaires, non couverts ou partiellement couverts par le régime des professeur.e.s.

3. AFFAIRES COURANTES : RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS DU SPUL

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent plusieurs professeures et professeurs. Ainsi, au cours de l'année 2018-2019, tous les comités du SPUL ont tenu des activités consignées dans leur rapport annuel respectif, reçu par le Conseil syndical. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

3.1. Assemblée générale

3.1.1. Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le vendredi 16 novembre 2018, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Ont alors été adoptés le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2017-2018 ainsi que les états financiers du SPUL et du CGAC. À cette occasion, les membres du SPUL ont reçu l'information en ce qui a trait à l'adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

Lors de cette assemblée, trois professeurs ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, pour l'année 2018-2019 : Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie), Bruno BOURASSA (Fondements et pratiques en éducation) et Jean TURGEON (Faculté de droit).

Le président, John G. KINGMA, a aussi fait état de cinq priorités pour 2018-2019, soit :

1. La pérennité du régime de retraite du RRPPUL
2. La gestion des assurances collectives
3. Le plancher d'emploi
4. Les consultations sur le projet de Règlement sur le droit d'auteur (PI)
5. Le projet d'adhésion à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

3.1.2. Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le jeudi 13 décembre 2018, à la Salle Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins, pour l'adoption de l'adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

3.2. Conseil syndical

Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors qu'Yves LACOUTURE (École de psychologie) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à neuf occasions lors de réunions régulières et à trois occasions lors de réunions extraordinaires. Outre les nominations aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif.

3.3. Comités permanents du SPUL

3.3.1. Comité d'aide financière

Membres du comité

- Margot KASZAP (Études sur l'enseignement sur l'apprentissage), représentante du Comité exécutif;
- Manon NIQUETTE (Information et communication), présidente;
- Simon VIVIERS (Fondements et pratiques en éducation).

Les membres du Comité d'aide financière se sont réunis le mardi 29 novembre 2018. Ils ont procédé à l'analyse des 30 demandes ayant été soumises au SPUL. Le comité disposait d'un montant de 100 000 \$ à distribuer aux divers organismes ayant fait des demandes. Ce montant a été versé en dons conformément à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et aux règles d'attribution de l'aide financière, après approbation par le Conseil syndical

3.3.2. Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs

Membres du comité

- Charles BATCHO (Réadaptation);
- Sabine ELOWE (Pédiatrie);
- John G. KINGMA (Médecine), représentant du Comité exécutif;
- Sabine KRÖGER (Économique), présidente;

- Patrick MARTIN (Faculté des sciences infirmières).

Le comité s'est réuni à trois reprises durant l'année 2018-2019. Outre ses réunions régulières, le comité a tenu trois rencontres pour l'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs (rencontre d'accueil et rencontre sur la convention collective). De plus,

un atelier de discussion avec Louis TRUDEL, professeur retraité du Département de réadaptation, est en planification et aura eu lieu au cours de ce mois-ci. Cet atelier s'intitulera « Revenir au travail après une longue période d'absence : savoir recomposer avec l'organisation du travail ».

3.3.3. Comité d'application de la convention collective

Membres du comité

- Alban BAUDOU (Littératures), jusqu'au 1^{er} janvier 2019;
- Patrick BAKER (Sciences historiques);
- Bruno BOURASSA (Fondements et pratiques en éducation);
- Louise BRISSON (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), présidente;
- Madeleine CARREAU (Pédiatrie), à compter du 21 septembre 2018;
- Francine CHAÎNÉ (École d'art), jusqu'au 31 août 2018;
- Vincent JOSEPH (Pédiatrie), à compter du 21 septembre 2018;
- Yvan LEANZA (École de psychologie), représentant du Comité exécutif;
- Chantale SIMARD (Faculté de pharmacie);
- Jean TURGEON (Faculté de droit), à compter du 24 mai 2019;
- Pierre VALOIS (Fondements et pratiques en éducation), jusqu'au 31 août 2018.

Au cours de l'année, le Comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu 9 réunions régulières et plusieurs rencontres ponctuelles selon les exigences des dossiers

Par ailleurs, le rapport de l'analyse du sondage d'intégration effectué en avril et mai 2018 auprès des membres du SPUL sera terminé à l'été 2019 et servira de base pour un SPULTIN.

actifs. Le comité a traité 479 demandes de consultation dont certaines ont nécessité une intervention au Comité paritaire des relations du travail. Soulignons que 146 consultations ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur et ont nécessité des échanges et suivis plus nombreux ainsi qu'un accompagnement plus soutenu de la part des membres du CACC.

Les membres du comité, en collaboration avec le Comité exécutif, ont organisé des séances d'information portant sur l'année d'étude et de recherche (5 juin et 23 août 2018), la titularisation (27 novembre 2018), le renouvellement de contrat (8 mai 2019) et l'agrégation (15 mai 2019).

Un total de 72 griefs ont été traités au cours de la période visée : 34 nouveaux griefs se sont ajoutés aux 38 déjà actifs. De ces 72 griefs, 18 sont réglés et parmi les 54 griefs encore actifs, 42 suivent le cheminement régulier, 9 sont en délai au Comité paritaire des relations du travail et 3 dont les procédures ont été remises *sine die*. Mentionnons que parmi les griefs syndicaux figure celui sur les conditions d'après mandat des hauts administrateurs, déposé en août 2017, qui est toujours actif.

3.3.4. Comité du SPUL sur la retraite

Membres du comité

- Louis ADAM (École d'actuariat), président;
- Daniel COULOMBE (École de comptabilité);
- Manon COUTURE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique);
- Benoît DROLET (Faculté de pharmacie);
- Margot KASZAP (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du Comité exécutif;
- Yves LACOUTURE (École de psychologie), depuis le 12 octobre 2018;
- Marc J. RICHARD (Génie mécanique);
- Yves TREMBLAY (Obstétrique, gynécologie et reproduction), jusqu'au 21 septembre 2019.

Le Comité du SPUL sur la retraite (CSR) est une instance permanente du SPUL. La durée du mandat des membres est de trois ans.

Le comité s'est réuni à six occasions durant la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, soit dans le cadre de quatre réunions régulières en 2018 et deux réunions régulières en 2019.

En plus de ces réunions, des renseignements sur le régime de retraite ont été fournis, le 29 novembre 2018, lors de la rencontre d'information offerte aux nouvelles et nouveaux professeurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information, des renseignements sur le régime de retraite sont régulièrement fournis aux membres de SPUL qui en font la demande et lors des réunions du Conseil syndical.

À la demande de l'exécutif du SPUL, des rencontres ponctuelles ont eu lieu avec la participation de membres du CSR et de l'actuaire du syndicat concernant des questions spécifiques touchant le régime de retraite.

Le CSR compte également parmi ses principales activités, les dossiers suivants :

La préparation aux rencontres régulières du Comité de retraite du RRPPUL, incluant un suivi des éléments touchant à l'administration du régime, au suivi de la politique de placement et de l'interaction avec les gestionnaires du fonds commun, et au suivi du financement du régime, incluant les discussions entourant l'évaluation actuarielle.

Les travaux entourant la rédaction de la politique de financement du RRPPUL. Il s'agit d'un nouveau document requis par la législation sur les régimes de retraite : il est établi par les parties qui financent le régime, ce qui demande donc une commune intention de l'Université et du SPUL. Il s'agit d'un document technique et complexe couvrant les considérations de financement des deux volets du RRPPUL.

La version finale du document a été soumise pour approbation au Conseil syndical, en avril 2019. Un bulletin d'information spécial a d'ailleurs été rédigé sur ce sujet (SPULTIN, avril 2019, vol. 30 no. 1). La Politique du

gouvernement a également fait l'objet d'une lettre d'entente et d'un amendement (N°36* du RRPPUL).

3.3.5. Comité du SPUL sur les assurances collectives

Membres du comité

- Claude BAZIN (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux);
- Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie), président;
- Margot KASZAP (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du Comité exécutif;
- Christiane KÈGLE (Littérature, théâtre et cinéma), jusqu'au 31 décembre 2018;
- John G. KINGMA (Médecine), président du SPUL;
- Ghislain LÉVEILLÉ (École d'actuariat);
- Benoît RAYMOND (Systèmes d'information organisationnels).

Le Comité du SPUL sur les assurances collectives (CSAC) est une instance permanente du SPUL. La durée du mandat des membres est de deux ans.

Le comité s'est réuni à trois reprises (26 juin 2018, 21 mars 2019 et 23 mai 2019). Des

membres du CSAC se sont également rencontrés à de nombreuses reprises pour des séances de travail.

Les membres du comité ont suivi les travaux du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC). Ils ont également donné suite aux différentes demandes provenant des adhérentes et adhérents (assistance pour diverses demandes de prestations, prolongation des couvertures d'assurance lors d'un séjour prolongé à l'étranger, demande d'ajout ou de retrait de certains services, situations particulières, etc.).

Le renouvellement du contrat *Croix Bleue Medavie* a été effectué le 1^{er} décembre 2018, avec mise à jour de la brochure. Le régime d'assurance santé a été bonifié par l'ajout d'un compte de gestion santé. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, un montant de 300 \$ a été attribué à toute personne admissible au régime.

3.3.6. Comité sur les communications

Membres du comité

- Manon BOULIANNE (Anthropologie);
- Josée BRISSON (Chimie);
- Julie DESROSIERS (Faculté de Droit), à compter du 14 décembre 2018;
- Thérèse HAMEL (Fondements et pratiques en éducation);
- Gilles LEROUX (Phytologie);
- Françoise LUCBERT (Sciences historiques), à compter du 21 septembre 2018;
- Jacques RIVET (Information et de communication);
- Bernard ROY (Faculté des sciences infirmières), représentant du Comité exécutif;
- Alain A. VIAU (Sciences géomatiques), représentant du Comité exécutif.

Le comité est une instance permanente du SPUL. La durée du mandat des membres est de deux ans.

Le Comité sur les communications a tenu 12 séances de travail, dont six en 2018 et six en 2019, en lien avec les dossiers en production.

Deux numéros du SPUL-lien ont été produits durant l'année. Le premier numéro intitulé « *L'engagement social* » a été publié en novembre 2018. Il présentait, entre autres, à quel point la place de l'engagement social dans la carrière d'une professeure ou d'un professeur d'université est importante et incontournable.

Un deuxième numéro intitulé « *La valorisation des professeures et professeurs* » a été publié en

mai 2019. Il regroupe des contributions de plusieurs collègues, leur point de vue sur la valorisation du rôle et de l'importance des professeur.e.s au sein de notre université. Il présentait également les résultats d'un sondage réalisé par le SPUL sur la valorisation et la reconnaissance.

Ces numéros du SPUL-lien sont disponibles sur le site Internet du SPUL.

Les membres du comité ont également répondu à des demandes ponctuelles du Comité exécutif en matière de communication, dont la production de l'Écho Syndical et la participation au numéro spécial du SPULTIN sur le Forum sur la liberté universitaire.

3.3.7. Communicateur civique

- Jacques RIVET (Information et communication), le communicateur civique.

Le communicateur civique a publié 8 chroniques numériques de juin 2018 à mai 2019 inclusivement (les numéros 71 à 78) et rédigé 8 comptes rendus des séances du Conseil universitaire (CU). Trois textes de chronique sont à signaler : 1 – l’entretien avec le professeur Corey Andrew LABRECQUE de la Faculté de théologie et de sciences religieuses

(numéro 74); 2 – le compte rendu du CU du 5 mars 2019 prévoyant que la nouvelle École supérieure d’études internationales portera, éventuellement, le nom de l’ancien premier ministre canadien Brian MULRONEY (numéro 76) et 3 – la soutenance de thèse de doctorat d’Olivier LEMIEUX qui a rassemblé plusieurs professeures et professeurs dans l’auditoire ainsi qu’un ancien recteur dans le jury (numéro 77).

3.4. Comités paritaires

Les comités paritaires réunissent des représentants patronaux et syndicaux afin de discuter de dossiers spécifiques et de problématiques qui concernent nos conditions de travail dans le respect et la mise en application de la convention collective.

3.4.1. Comité paritaire des relations du travail

Le Comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité, formé de deux représentant.e.s de l’Employeur et de deux du SPUL, Alban BAUDOU (Littérature, théâtre et cinéma), jusqu’au 1^{er} janvier 2019; Bruno BOURASSA (Fondements et pratiques en éducation), à compter du 25 janvier 2019; et Louise BRISSON (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), se réunit une fois par mois pour tenter de trouver des solutions autres que

l’arbitrage aux griefs, et y parvient dans la majorité des cas.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l’une ou l’autre, et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne dégénèrent. Le nombre de sujets ainsi traité est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs.

3.4.2. Comité-conseil paritaire pour la distribution des postes

Un comité-conseil paritaire de quatre personnes désignées par l'Employeur et le Syndicat se réunit une fois par an pour s'assurer que la distribution des postes entre les facultés tout comme au sein d'une faculté se fait de manière équitable, notamment pour le remplacement des professeures et professeurs retraités. Nos collègues François ANCTIL (Génie civil et génie des eaux) et Alban BAUDOU (Littérature, théâtre et

cinéma) ont représenté le SPUL et ont veillé à préparer toute l'information pertinente nécessaire à la réalisation du mandat de ce comité. Le comité paritaire a présenté son rapport en décembre 2018. En conclusion, les membres du comité ont jugé bon de se rencontrer plus que la fréquence minimum d'une rencontre par an, ce qui s'est avéré une sage décision considérant l'ampleur du travail à réaliser.

3.4.3. Comité paritaire de révision du chapitre 3.3 (PSO)

Ce comité formé de huit personnes, nommées d'un commun accord par les parties, a été créé dans les 60 jours de la signature de la convention collective 2016-2020. Il fait suite à la volonté des parties de revoir le statut et les stipulations particulières prévus au chapitre 3.3 qui concerne les professeur.e.s sous octroi.

Nos collègues Louise BRISSON (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), Mohamed CHAHINE (Médecine), Charles COUILLARD (École de nutrition) et Caroline GILBERT (Microbiologie-infectiologie et immunologie) ont représenté le SPUL à ce comité.

3.5. Comités spéciaux

3.5.1. Comité de gestion des assurances collectives

Ce comité est constitué de deux personnes nommées par l'Employeur et de trois personnes nommées par le SPUL, Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie), Christiane KÈGLE (Littérature, théâtre et cinéma), jusqu'au 31 décembre 2018, Ghislain LÉVEILLÉ (École d'actuariat) et Benoit RAYMOND (Systèmes d'information organisationnels), à compter du 2 janvier 2019.

Le comité s'est réuni à quatre reprises afin de représenter le SPUL à titre de preneur de nos assurances collectives, de gérer dans l'intérêt des adhérentes et des adhérents les fonds accordés au régime d'assurances collectives excluant l'assurance salaire. Il a modifié et renouvelé les contrats d'assurance et conduit diverses analyses lui ayant été confiées par le SPUL et l'Employeur.

3.5.2. Comité de révision de la charge de travail

Membres réguliers :

- Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), SPUL;
- Andrée MERCIER (Littérature, théâtre et cinéma), SPUL;
- Véronique NGUYEN-DUY (Information et communication), UL;

Membres substitués :

- Georges AZZARIA (Directeur d'école rattachée, École d'art), UL;
- Isabelle GALLIBOIS (Information et communication), UL;

- Michel LEFRANÇOIS (Sciences animales), SPUL;
- Jean LEMAY (Génie mécanique), UL.

Rappelons que le Comité de révision de la charge de travail est un comité permanent formé par les parties afin d'examiner toute contestation d'une professeure ou d'un professeur relative au caractère inéquitable de sa charge de travail. Cette année, une seule contestation de la charge de travail a été traitée par le comité. Toute l'information relative à ce comité se retrouve au chapitre 3.6 de la convention collective.

3.6. Comités *ad hoc*

3.6.1. Comité-conseil du communicateur civique

Membres du comité

- Jacques RIVET (Information et communication), communicateur civique;
- Mario CARRIER (Aménagement du territoire et de développement régional);
- Johanne DAIGLE (Sciences historiques);
- Thérèse LAFERRIÈRE (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);
- Margot KASZAP (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);
- Caroline GILBERT (Microbiologie-infectiologie et immunologie).

Le Comité-conseil du communicateur civique ne s'est pas réuni cette année.

Le communicateur civique a exploré, sans succès, la possibilité de trouver une ou un successeur qui aurait été nommé sur ce comité-conseil avant de le convoquer. Il devrait se réunir à l'automne 2019, le communicateur civique envisage de poser à nouveau sa candidature pour un autre mandat à partir de décembre prochain.

3.6.2. Comité d'appui au comité paritaire de révision du chapitre 3.3 (PSO)

Membres du comité

- Philippe DESPRÉS (Physique, génie physique et optique);
 - Chantal J. BEAUCHAMP (Phytologie);
 - David MARSOLAIS (Médecine);
 - Martin PELLETIER (Microbiologie-Infectiologie et Immunologie);
 - Philippe TESSIER (Microbiologie-Infectiologie et Immunologie);
 - Nicolas BISSON (Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie);
 - Marc-Etienne HUOT (Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie);
 - Vincent JOSEPH (Pédiatrie);
 - Mathieu C. MORISSETTE (Médecine);
 - Clémence BELLEANNÉE (Obstétrique, gynécologie et reproduction);
 - John G. KINGMA (Médecine), représentant du Comité exécutif.
- Ce comité a été formé afin d'appuyer les travaux et les discussions du Comité paritaire de révision du chapitre 3.3 (PSO).

4. SERVICE DE SOUTIEN AUX PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Louis TRUDEL, professeur retraité du Département de réadaptation, est la personne responsable de ce service confidentiel. Il est secondé par Pierre TURCOTTE, professeur retraité de l'École de travail social et de criminologie.

Des membres du SPUL font appel à ce service durant l'année. Celui-ci demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés qui nuisent à l'accomplissement des fonctions professorales. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité de ce service. Le numéro de téléphone pour joindre le Service de soutien est le (418) 654-4721; ce numéro est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

5. COMMUNICATIONS RELEVANT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres de l'exécutif ainsi que l'équipe administrative du SPUL accordent une grande importance aux communications avec tous les membres du SPUL. De fait, ils estiment que la communication et la transparence constituent les carburants pour le déploiement de la collégialité et de la mobilisation des membres du SPUL.

Au cours de l'année 2019, par l'entremise de l'Écho Syndical, la collectivité professorale a été mise aux faits des discussions, des débats et des décisions prises lors de tous les Conseils syndicaux. Les membres ont ainsi pu suivre, par exemple, au fil des mois, l'évolution du dossier concernant la non-atteinte du plancher d'emploi par l'Employeur.

D'avril 2018 à avril 2019, sept SPULTINs ont été distribués pour informer les membres de questions concernant :

- Les assurances collectives
- La liberté universitaire (3)
- Le statut de travailleurs hors Québec
- Le plancher d'emploi
- La politique de financement universitaire

Également, le président John G. KINGMA a fait parvenir, à plusieurs reprises, des courriels aux membres pour les informer de différents sujets traitant des relations de travail et des activités organisées par le SPUL.

Le Comité d'application de la convention collective, par le biais de capsules diffusées à tous les membres par courriel, ont informé les professeures et professeurs, sur la base de la convention collective 2016-2020, des cadres régissant l'établissement de la charge de travail, la demande d'AER, le cheminement dans la carrière, etc.

Le Comité sur les communications, en 2018-2019, a produit deux numéros du SPUL-lien. Un premier, en décembre 2018, portant sur l'engagement social et un deuxième, en mai 2019, abordant la question de la valorisation des professeures et professeurs. Dans ce dernier numéro, les grands constats du sondage du SPUL sur la reconnaissance et la valorisation furent présentés. Des collègues provenant de tous les secteurs de l'Université ont contribué, par leur plume, à la réalisation de ces deux SPUL-lien.

Le Comité sur les communications s'affaire actuellement à produire un numéro spécial du SPUL-lien qui soulignera les 45 ans du SPUL.

Des capsules vidéo

Soucieux de moderniser ses voies de communication, en 2019, le SPUL s'est équipé d'une caméra et d'accessoires audio ainsi que du programme Adobe Première pour réaliser de courtes vidéos d'information. En février 2019, le SPUL diffusait sur son site Internet une première vidéo présentant des synthèses des exposés offerts lors de la Conférence Harry-Crowe (ACPPU) portant sur la liberté d'expression sur les campus. Une seconde vidéo, diffusée à la fin du mois de mai 2019, présentait une synthèse des conférences et débats tenus lors de la 86^e Assemblée du Conseil de l'ACPPU, tenue du 2 au 5 mai 2019 à Ottawa.

Afin de construire une mémoire du SPUL et d'informer ses membres sur l'histoire de leur syndicat, le Comité exécutif a entrepris de réaliser de grandes entrevues avec, entre autres, d'ancien.ne.s président.e.s du SPUL. Le SPUL diffusera bientôt une première entrevue réalisée auprès de Joël DE LA NOÛE, premier président du SPUL (1975-1977). Une seconde entrevue est planifiée avec Ann ROBINSON, première présidente du SPUL (1982-1984). Une troisième entrevue sera réalisée au cours de l'automne 2019 auprès de Claude BARITEAU qui occupa les fonctions de président du SPUL de 1991 à 1995.

6. RENCONTRES AVEC LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Chaque année, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire (nouveaux professeurs, agrégation, titularisation et retraite) :

Avec les nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Cette année, en collaboration avec le Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP), le Comité exécutif a reçu à dîner les nouvelles professeures et nouveaux professeurs le jeudi 29 novembre 2018. Cette rencontre a permis de souligner l'arrivée des nouveaux membres du corps professoral et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

Avec les retraitées et retraités

Un repas en compagnie des membres du Comité exécutif et des professeures et professeurs nouvellement retraités a eu lieu le mercredi 14 novembre 2018 afin de souligner leur départ.

Avec les agrégées et agrégés

Les professeures et professeurs nouvellement agrégés ont été invités à participer à un dîner, tenu le mercredi 26 septembre 2018, pour célébrer cette étape importante de leur carrière.

Avec les titulaires

Un repas auquel participaient les membres du Comité exécutif a eu lieu le mercredi 4 octobre 2017, afin de féliciter les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année.

7. RELATIONS DU SPUL SUR LE CAMPUS

7.1. L'Employeur et ses représentants

Le président du SPUL ainsi que les membres des comités paritaires rencontrent régulièrement les représentant.e.s de l'Employeur afin de discuter de divers dossiers d'intérêts mutuels (régime de retraite, régime d'assurances collectives, conditions de travail, etc.).

7.2. Les autres syndicats et associations du campus

Des échanges entre dirigeantes et dirigeants des syndicats et associations de l'Université Laval sur des préoccupations communes se tiennent régulièrement, soit d'une façon *ad hoc* ou par l'intermédiaire du comité de l'intersyndical.

8. SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2019

8.1. Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2019. L'état des résultats 2018-2019 montre un excédent des produits sur les charges de 877 790,51 \$ (produits de 2 733 020,68 \$ et charges de 1 855 230,17 \$). L'excédent est légèrement plus élevé que prévu au budget 2018-2019 en raison de produits plus élevés à la rubrique cotisations (+ 6 675 \$), de revenus d'intérêt supérieurs (+ 13 555 \$), et de charges moins élevées dans les dépenses de secrétariat (- 46 953 \$). Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en juin 2019 pour l'année 2019-2020 prévoient des charges supérieures à celles de la dernière année en raison d'achat d'équipement (- 40 000 \$) de l'ajout de personnel (- 62 000 \$), des frais et honoraires pour la défense de nos membres qui augmentent (- 215 000 \$) et de notre pleine participation et cotisation à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (- 180 000 \$). L'année financière 2019-2020 devrait donc se terminer avec un excédent moindre (398 000 \$) que celui prévu lors de la dernière année. Selon ses habitudes, le Comité exécutif du SPUL continuera à gérer prudemment les cotisations versées par les membres du Syndicat.

8.2. Fonds de réserve

La valeur du Fonds de réserve apparaissant aux états financiers est établie selon une comptabilité de caisse, car nos états financiers sont présentés de cette façon. En comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés. Par contre, en comptabilité d'exercice les intérêts sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés, ainsi selon cette procédure le Fonds de réserve vaut actuellement, au 31 mai 2019, 16 602 899,90 \$, car les intérêts de certains placements ont été gagnés, mais n'ont pas encore été encaissés. La masse salariale n'augmentera pas au cours de l'année 2018-2019, car l'Employeur n'a pas encore accordé le complément d'augmentation salariale pour l'année 2019-2020 contrairement à l'esprit des discussions qui ont mené à la signature de cette convention collective 2016-2020.

Au cours de la dernière année financière, le Fonds de réserve s'est accru de 967 546,19 \$ pour atteindre 16 602 899,90 \$ (en comptabilité d'exercice). Cet accroissement du Fonds de réserve est constitué d'intérêts gagnés (326 323,58 \$) et de transferts provenant du Fonds de fonctionnement (641 222,61 \$).

Au 31 mai 2019, le montant du Fonds de réserve était de 16 716 767,70 \$ et représentait 10,65 % de la masse salariale (en comptabilité de caisse). L'article 52 des Statuts du SPUL (modifié en novembre 2013 et révisé en

mars 2015) stipule que le niveau du Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale. Le SPUL devra donc évaluer si les sommes accumulées sont suffisantes pour pallier à une grève ou un lockout.

8.3. Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve du SPUL et il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives. Les contributions de l'Employeur (1,5 % du salaire jusqu'au 31 mai 2019, puis 1,7 % pour l'année 2019-2020) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie.

9. PERSONNEL DU SPUL

Le SPUL bénéficie du soutien d'une équipe remarquable qui est composée de Caroline DALLAIRE, technicienne en documentation, Isabelle FILLION (entrée en fonction le 8 avril 2019), Céline ST-GERMAIN et Catherine VÉZINA, adjointes administratives, de même que Lucie HUDON, directrice générale.

Avec l'arrivée d'une nouvelle adjointe administrative, le réaménagement de certaines tâches a été effectué afin d'assurer un meilleur déroulement du travail.

Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de Lily DE ROY, technicienne en comptabilité, des consultants en informatique Frédéric CHEVALIER, Simon GEORGES et Gilles PLANTE. Ce dernier a effectué un diagnostic de l'état des bases de données, qui datent du début des années 90, et a procédé à l'épuration des informations spécifiques et au stockage des données.

La convention collective entre l'AESPUL et le SPUL, qui venait à échéance le 31 janvier 2018, est toujours en vigueur à la suite d'une entente de prolongation. La négociation est en préparation et les parties se rencontreront au courant de l'automne.

Le Comité exécutif est fier de son équipe et tient à remercier chaleureusement chacun des membres du personnel pour la qualité de son travail, son professionnalisme et son grand dévouement.

10. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019-2020

10.1. Négociation de la convention collective SPUL/UL 2020-20XX

Notre convention collective venant à échéance le 31 mai 2020, la prochaine année en sera une de préparation à la négociation. Le Comité exécutif ira à la rencontre de ses membres pour les écouter et échanger sur les principaux enjeux de la négociation. Le SPUL entend déployer tous les efforts nécessaires afin de mobiliser ses membres pour l'atteinte des objectifs qui permettront de maintenir et d'améliorer nos conditions de travail.

De plus, le Conseil syndical veillera à l'élection des membres du Comité de négociation de manière à bien nous représenter pour la défense de nos droits et conditions de travail auprès de l'Employeur.

10.2. Négociation de la convention collective SPUL/AESPUL 2019-20XX

La convention collective de l'Association des employées et employés du SPUL venait à échéance le 31 janvier 2018. Les parties ont convenu, par lettre d'entente, de la prolonger d'une année. Les comités de négociation respectifs travaillent actuellement à la préparation de leur document qui servira de base à la négociation prévue au cours de l'automne 2019.

10.3. Gestion des assurances collectives

La gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation pour la prochaine année, particulièrement dans le contexte de la prochaine convention collective 2020-20XX. Une attention particulière sera accordée afin de bonifier le régime selon les fonds disponibles et de répondre à une préoccupation portant sur l'assurance salaire pour les professeures et professeurs de 65 ans et plus.

10.4. Pérennité du régime de retraite du RRPPUL

La pérennité de notre régime de retraite demeure une priorité pour la prochaine année. Nous serons appelés à prendre des décisions dans l'année en cours afin de permettre la poursuite de la mission de notre régime. Entre autres, une grande partie des travaux du Comité de retraite pour la prochaine année consistera à réviser la Politique de placement du RRPPUL.

10.5. Révision des Statuts

Les Statuts du SPUL ont fait l'objet d'une révision majeure au cours des derniers mois. Les membres du SPUL seront invités à se prononcer sur l'adoption du projet de révision des Statuts du SPUL.

10.6. La refonte du site Internet

Une refonte majeure du site Internet du SPUL, dont la dernière révision remonte en 2009, est en cours afin de le mettre au goût du jour. L'exécutif du SPUL souhaite le moderniser, le rendre optimal afin qu'il continue à offrir une vitrine agréable à parcourir pour ses membres.

10.7. Les 45 ans du SPUL

Cette année marquera le 45^e anniversaire du SPUL. L'événement sera souligné à l'occasion du 5 à 7 du temps des Fêtes. Comme souligné précédemment, la production d'un SPUL-lien et la réalisation de vidéos avec des collègues qui ont marqué la vie du SPUL viendront également immortaliser ce moment de notre histoire.

REMERCIEMENTS

Les membres du Comité exécutif remercient chaleureusement tous les collègues qui ont consacré temps et énergie, au cours de la dernière année, à la défense de nos droits et de nos intérêts. Cette généreuse participation est à la base du bon fonctionnement du SPUL. Ils tiennent également à souligner le soutien exceptionnel du personnel du SPUL à la réalisation de leurs objectifs.

John G. KINGMA

Président

En collaboration avec les membres du Comité exécutif